

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La balade du curseur

Pour classer les différentes conceptions des rôles de l'Etat et du citoyen dans la société, on utilise couramment un curseur se déplaçant le long d'un axe qui commence avec «tout par l'initiative privée et la liberté individuelle» et finit à «tout par les pouvoirs publics et la planification étatique». A partir de là, chacun fait glisser le curseur jusqu'au point qui lui convient.

Le libertarien l'arrête avant même qu'il ne bouge. L'intervention de l'Etat, voire sa simple existence, fausse la nature des choses. L'ordre social naît de la dynamique des libertés personnelles déployant leur créativité, s'associant les unes aux autres par des contrats volontaires et se heurtant dans une concurrence qui sélectionne les meilleurs. Philosophie plaisante quand on est jeune et énergique, égoïste et culotté.

Le curseur fait un petit bout de chemin et s'arrête sur le libéralisme dur: l'existence de l'Etat est légitime, son rôle est d'assurer l'ordre dans les rues et l'administration de la justice, la défense du territoire, éventuellement la frappe de la monnaie. En d'autres termes, l'Etat a pour fonction d'entretenir les conditions optimales de la concurrence. Dans ce but, on lui concède le monopole, étroitement limité, des moyens de contrainte publique. Pour le reste, le libéral en reste à l'idée que les interventions de l'Etat sont lentes, simplistes et coûteuses, qu'elles ne laissent aucune place à l'imagination et à l'invention, qu'elles ignorent les cas particuliers et multiplient les entraves administratives.

En reculant un peu le curseur, on voit que les libertariens, au contraire

des libéraux, n'ont aucun problème à envisager la privatisation de la police, des prisons, voire de l'armée. Or, si c'est une chose de recourir à des forces d'appoint comme *Securitas*, dont l'action est strictement cadrée, c'en est une autre de confier à des privés un pouvoir de contrainte sur les individus, fussent-ils criminels.

Le curseur repart, pour s'arrêter aux libéraux qui admettent une certaine responsabilité de l'Etat dans les domaines des transports, de l'énergie et des communications. C'est une sorte de modernisation du libéralisme classique, cette extension des tâches de l'Etat étant imposée par l'évolution des techniques.

Le curseur arrive doucement à cette forme particulière d'intervention étatique dite «anticyclique», où l'Etat retient ses sous quand l'économie commence à surchauffer et engage de grands travaux d'infrastructures dans les périodes où elle s'essouffle. Nous sommes aujourd'hui dans une telle période et, sachant que l'Etat de Vaud a amassé des réserves considérables, nous attendons de lui qu'il exerce ce rôle régulateur.

Dans la foulée, vient s'ajouter sur notre axe une étape inattendue, où l'on voit les indépendants les plus jaloux de leur indépendance invités à demander une aide publique, via les organisations professionnelles. On découvre ainsi que l'indépendant dépend lui aussi, tout de même, de la prospérité générale et que son statut s'inscrit lui aussi dans une forme de solidarité collective.

Le curseur repart, pour désigner l'accumulation des services publics ou semi-publics: après les routes et la poste,

les trains, l'école et l'assurance incendie, l'électricité, les médias électroniques et la santé, tout ce qui est utile à la collectivité devient un service public ou une activité soumise à concession. Les médias écrits sont en train d'y passer eux aussi, avec un enthousiasme digne d'une meilleure cause. Si l'on admet que tout le monde a droit à tout, le service public n'est qu'une modalité de l'étatisme absolu.

Puis, le curseur fait un retour en arrière et s'arrête à la libéralisation des services publics au nom de la baisse des coûts. Le problème de cette étape est qu'elle exige un deuxième curseur avançant en sens inverse, et à la même vitesse, car l'intervention de l'Etat est nécessaire pour imposer cette libéralisation.

Un petit saut, et on arrive au «revenu inconditionnel de base», puis à cette fameuse «assurance générale de revenus», sorte de «super-sécu» dont on commence à parler sérieusement, si j'ose dire.

Au bout de sa marche, le curseur se bloque définitivement sur la planification bureaucratique de toute l'activité sociale et économique: plus d'invention personnelle, plus de concurrence, plus

de faillite, plus de licenciement, sous peine de mort civile. Dans ce monde unipolaire, chaque individu est employé-membre de l'Etat, entretenu, assuré et dirigé par lui de la vie intra-utérine à la vaporisation finale.

A première vue, il n'y aurait qu'à choisir où l'on va placer son curseur et tirer les conclusions politiques et législatives qui en découlent. Mais on constaterait alors que le monde réel résiste au déplacement du curseur. Il résiste de toute sa réalité, de ses habitudes, routines et usages, des droits et libertés individuels. Il résiste de toutes ses institutions qui vivent dans le temps long, des entreprises existantes, des chantiers en cours d'exécution, des engagements pris, qui garantissent d'autres engagements. Il résiste de toutes les peurs plus ou moins légitimes que nous inspire l'inconnu.

Quoi qu'on pense de ces résistances, quelle que soit l'urgence qui nous semble s'imposer, et qu'on veuille étatiser ou libéraliser, c'est en vain qu'on essayera de forcer les choses et de mouvoir la réalité aussi vite que le curseur immatériel glissant sans effort sur son axe théorique.

Olivier Delacrétaiz

M^{me} Christine Lagarde, présidente de BCE, a déclaré:
« Le pire de la crise économique causée par le coronavirus dans la zone euro est **probablement** passé. »



“ Défier la mort et jouer avec la vie se paie. Nous en sommes au point où les moyens de la vie menacent la vie elle-même. La technique ne sauvera pas des monstres que la technique déchaîne. Voilà pourquoi le mot de «guerre» [contre le coronavirus] est inapproprié. Les coronavirus sont connus et identifiés comme l'une des formes les plus anciennes de la vie. Un virus n'est qu'une manifestation de la vie, cette vie animale, végétale, dont nous ne sommes qu'une part, cette vie contre laquelle toute guerre est perdue d'avance, que seuls le respect, la distance et la modestie peuvent apprivoiser. Aucun doute à cet égard; la nature est l'hyperpuissance de la guerre bactériologique et la pression toujours plus forte des activités humaines sur le milieu naturel équivaut à une déclaration de guerre. [...] Impossible de faire face au virus sans rappeler le mot de

Jeremy Bentham: «On ne vainc la nature qu'en lui obéissant.» Et voilà que le vrai combat se dessine et que la situation s'éclaircit. Ni punition divine ni complot maléfique, mais premier effet du combat contre la vie qui est au cœur de la démesure du projet moderne de l'individu de droit, voué à la seule réalisation des désirs que lui impose le système marchand. Derrière la quête effrénée de la gestion industrielle de la vie et de l'appropriation du vivant, se révèle la violence tragique d'un combat contre la vie et la réalité du recul de la vie, de plus en plus expulsée des métropoles, des aéroports, du numérique et du virtuel, de plus en plus sortie de l'expérience humaine, sous les beaux noms trompeurs de progrès, de développement, d'ouverture.

Hervé Juvin, «Le mal du siècle», *Causeur*, n° 78, avril 2020.

Face à la séparation

Le roman de Ramuz, *La Séparation des races*, paru en 1923, est à nouveau un roman sur la relation et l'amour, car que cherche Firmin, jeune homme d'un pauvre village valaisan, sinon à vivre la plénitude d'un amour avec une femme? Il le dit lui-même, on sera capable de travailler dur, la vie aura un sens, dès lors qu'on aura le «contentement du cœur». L'amour est la seule réponse efficace à la *séparation* qui isole chaque homme des autres hommes. Simplement, il s'y prendra mal. Firmin est l'homme dans ce qu'il a de faillible. Il est d'abord orgueilleux et impatient, puis il sera naïf. Il est subjugué par la vision d'une jeune femme qui vient contempler le paysage au sud du col qui sépare le pays valaisan du pays bernois. Elle appartient à la communauté qui habite l'autre côté de la montagne.

Firmin représente aussi l'homme qui ne prend pas le temps de contempler la beauté du monde. Il ne sait pas *voir* le monde, c'est-à-dire le *contempler* de manière *poétique*, il veut juste posséder, avoir. Il vit seul avec sa vieille mère. Profitant de cette sorte de pèlerinage qui montre bien la noblesse de cette jeune femme – car elle fait un effort pour contempler la beauté du monde –, Firmin va venir l'enlever. Il va l'arracher à sa vie. Or il devrait savoir que l'amour ne s'obtient pas par la violence; c'est pourtant ce qu'il fait. Ramuz semble, par cette figure de Firmin, parler de l'homme en général qui peine parfois, si ce n'est souvent, à se comporter en respectant les valeurs essentielles de la vie, et qui est pris par les forces de l'égoïsme, de la cupidité, du matérialisme et de la méchanceté. Firmin n'est en rien «ferme», contrairement à ce qu'exprime

son prénom (*firminus* du latin *firmus*, «solide, résistant, ferme»); il est faible.

Il a commis un crime moral fondamental. Toute la suite du récit montre comment il va être châtié pour ce crime.

Firmin est aussi habité par les haines collectives: on doit se venger de ces Bernois qui ont volé naguère un alpage de «notre» côté. La communauté ne le désapprouve pas vraiment. Ses camarades ne l'ont pas empêché de réaliser son enlèvement. Plus tard, ayant amené la jeune femme chez lui, sa mère lui dit que c'est une erreur et qu'il doit la rendre au plus vite à sa famille. Mais Firmin s'enfuit, il pense que Frieda va peut-être finir par l'aimer.

Ramuz montre le problème individuel de Firmin, mais indique aussi celui de la communauté qui se fait complice de la déviance d'un de ses membres. Ni Firmin, ni sa communauté n'ont d'anticorps assez forts contre le virus de la bêtise et de la haine.

Frieda, prénom qui vient du mot «*paix*» (*Friede*) en allemand, représente en quelque sorte la vie. Elle est belle, jeune, grande, forte, intelligente, appréciée; elle rit, chante. Elle est la vie *paisible* qui est là, puissante et calme. Elle est promise à son fiancé qu'elle aime et qui l'aime, le grand Hans. Firmin, plus petit qu'elle – tout un symbole! – a violé des règles sacrées de la vie. Dès lors, cette femme, cette incarnation de la vie, va être impitoyable avec lui.

Car le crime de Firmin a aussi eu comme conséquence la mort tragique du petit frère de Frieda, Gottfried, à

l'onomastique exprimant aussi la *paix*, et de surcroît celle de *Dieu* (*Gott-fried*), glissant sur les rochers humides dans la brume du col, alors qu'il était parti à la recherche de sa sœur. L'orgueil délirant de Firmin a brisé l'ordre *paisible* d'une communauté voisine. Gottfried avait 16 ans et donc la vie devant lui. Firmin a agi en quelque sorte contre *le principe même de la vie*, contre *la source de la vie*. Commettre un tel acte ne peut qu'être condamné de manière très forte. La tragédie ramuzienne s'abattra dès lors légitimement sur lui.

Pour Ramuz, il y a un ordre *naturel* qui est vu dans sa beauté et sa permanence. Il y a ainsi de magnifiques passages de contemplation de la beauté du monde, notamment quand l'œil parcourt la montagne. Mais il y a aussi un ordre *humain*, et cet ordre semble aussi naturel et essentiel que l'ordre naturel. Frieda allait se marier avec son fiancé Hans, dans leur village des Alpes bernoises. Ce monde était organique, vivant en «*paix*» dans la richesse et l'opulence. Firmin est venu détruire cet équilibre.

Ramuz semble dire que l'homme, pour être heureux, doit avoir une vie qui soit dans un bon rapport avec le monde. Mais il doit aussi être inséré dans une communauté, une «*race*», avance Ramuz, comme pour insister sur cet aspect humain et culturel, c'est-à-dire *ethnique*. Les enracinements et liens culturels sont très forts aussi, et l'homme ne peut pas les modifier comme il le désire.

Le village, qui a été complice de l'enlèvement en ne le dénonçant pas, en

l'acceptant même, sera puni, lui aussi. Frieda y fera mettre le feu. Firmin sera pendu par la douzaine de Bernois venus reprendre Frieda et il brûlera avec sa maison. Selon une symbolique classique, le feu va nettoyer le Mal, la faute.

D'une certaine manière, Ramuz, avec ce roman, avertit les hommes. C'est le poète, l'homme qui a fait vœu d'être en lien avec l'essentiel de la vie, qui a les yeux rougis par la contemplation de l'absolu, par sa relation avec la «*Source de la vie*», ainsi que le disait Georges Haldas, qui avertit les autres hommes: «*Ne perdez pas de vue la beauté du monde et respectez la vérité des choses.*»

Ce roman est un *avertissement*. Firmin n'est pas un héros, mais un homme ordinaire qui a commis une immense faute. Il nous sert de contre-exemple, d'antidote peut-être.

Ce magnifique roman vient d'être réédité dans la jolie collection de L'Aire bleue avec une préface intelligente du jeune écrivain valaisan Benjamin Mercerat, qui situe bien ce roman dans le contexte de l'œuvre de Ramuz.

Ce récit est aussi magnifique d'un point de vue stylistique et poétique. On a là affaire au Ramuz de la maturité avec son fameux style paysan, sa *langue-geste*, sa syntaxe rocailleuse, sa poésie pure et sa narration du regard.

Il était tout à fait pertinent de rééditer, un siècle plus tard, ce roman de Ramuz, dont on voit qu'il est notre contemporain essentiel.

David Rouzeau

C. F. Ramuz, *La Séparation des races*, Vevey, éd. de L'Aire, coll. L'Aire bleue, 2020.

Front populaire

Au mois de juin est paru le premier numéro d'une nouvelle revue française, lancée par le philosophe Michel Onfray, intitulée *Front populaire*. Cette nouvelle revue trimestrielle est un «mook»¹: elle a le format d'un magazine et l'épaisseur d'un livre (plus de 150 pages)².

Le sous-titre en est «La revue des souverainistes de droite, de gauche, d'ailleurs et de nulle part». De fait, les contributeurs du premier numéro proviennent tant de la gauche (Jean-Pierre Chevènement, Jacques Sapir, Henri Peña Ruiz, Céline Pina, Régis de Castelnaud...) que de la droite (Philippe de Villiers, Mathieu Bock-Côté, Alexandre Devecchio, Eugénie Bastié, Jérémy Stubbs...), mais aussi d'ailleurs (les Gilets jaunes François Boulo et Jacline Mouraud, l'enseignant et écrivain Franck Lanot, l'entrepreneur Stéphane Kélian...).

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Comme l'indiquent son titre et son sous-titre, cette nouvelle revue se veut à la fois souverainiste – défendant la souveraineté nationale contre la mondialisation – et populiste – défendant la souveraineté populaire contre la prise de pouvoir des oligarchies technocratiques et financières. Inutile de dire que les bêtes noires de la revue et de ses contributeurs sont les technocrates bruxellois et leurs relais en France, au premier rang desquels le président Macron.

Parmi la vingtaine de contributions, signalons d'abord deux interviews croisées: celle des «pères fondateurs» du souverainisme français, Jean-Pierre Chevènement et Philippe de Villiers, et celle de deux transfuges de La France insoumise (le parti de Jean-Luc Mélenchon), Georges Kuzmanovic et Andréa Kotarac, le premier ayant fondé son propre mouvement (République souveraine), le second ayant rejoint les rangs du Rassemblement national.

Signalons ensuite les articles attendus – ce qui ne veut pas dire décevants! – de certains contributeurs sur leurs thèmes de prédilection: Jacques Sapir sur l'euro, Michèle Tribalat sur la démographie et l'immigration, Eugénie Bastié sur l'écologie, Barbara Lefebvre sur l'école, Régis de Castelnaud sur la réforme des institutions, Alexandre Devecchio et Céline Pina sur les problèmes d'identité et d'intégration,

Mathieu Bock-Côté sur l'articulation des notions de souveraineté et d'identité.

Signalons enfin l'article de Thibault Isabel, qui suit immédiatement – et prolonge – l'éditorial programmatique de Michel Onfray. En voici quelques extraits:

La gauche comme la droite dites de gouvernement souscrivent depuis longtemps, à peu de chose près, à la même idéologie, celle de la mondialisation économique. [...] Le recentrement néolibéral de la gauche et de la droite de gouvernement a été favorisé par la montée du climat protestataire, liée à la crise économique de 2008 et au sentiment général de déclassement qui touche l'Hexagone, sans parler de la crise des migrants ou des vagues successives de terrorisme. On a observé à cette époque un rapide essor des partis antisystème, non seulement en France mais partout en Europe, et même aux Etats-Unis, avec Donald Trump et Bernie Sanders. La gauche et la droite libérales, que rien n'opposait vraiment sur le fond, ont donc cessé de jouer au jeu de la fausse alternance pour jeter les masques et s'allier face à leurs nouveaux adversaires, devenus trop dangereux: en France, c'est Macron qui a servi de catalyseur. [...] Il a réussi à polariser deux blocs d'opposition en divergence radicale sur les questions de société et à se maintenir en position centrale [...] La focalisation

sur les questions sociétales est un apât tendu par les partisans du système maastrichtien pour morceler les forces contestataires [...] Le protectionnisme n'en constitue pas moins le seul moyen de relocaliser notre économie et de sortir au moins partiellement de la globalisation. C'est autour de mesures protectionnistes que devrait se reconstituer l'opposition au macronisme. Ces mesures protectionnistes sont peu ou prou plébiscitées par la totalité des opposants à Macron. Elles sont majoritaires dans l'opinion française³.

Selon Thibault Isabel, les partisans de la mondialisation libérale, au pouvoir dans la plupart des pays européens, instrumentalisent donc les réformes «sociétales» (type «mariage pour tous») pour diviser leurs opposants. Pour espérer prendre le pouvoir, les opposants à la mondialisation devraient donc, toujours selon Thibault Isabel, mettre temporairement de côté leurs divergences sur les questions «sociétales». En résumé: récupérer les clés de la maison avant de discuter de l'aménagement intérieur.

Denis Ramelet

¹ Contraction des mots anglais magazine et book.

² Il est possible de s'abonner à la version papier et/ou à la version en ligne (<https://frontpopulaire.fr/>).

³ *Front populaire* n° 1, été 2020, p. 20-21.

Nouvelle étape vers un Conseil de la magistrature

La Nation avait présenté il y a cinq ans les raisons qui militaient en faveur de la création d'un Conseil de la magistrature dans notre Canton¹. Le Conseil d'Etat vient de mettre en consultation un «Avant-projet de loi sur le Conseil de la magistrature», accompagné d'un rapport explicatif d'une bonne vingtaine de pages². Cette nouvelle étape du processus mérite un examen attentif.

Une votation populaire nécessaire

Pour introduire un Conseil vaudois de la magistrature, il faudra au préalable modifier la Constitution cantonale, ce qui implique obligatoirement une votation populaire. Il s'agirait de compléter les articles 107 et 135 (haute surveillance du Tribunal cantonal) et 131 (élection des juges cantonaux), et d'introduire un nouvel article 136a, dont la teneur serait la suivante:

1 *Le Conseil de la magistrature assure la surveillance administrative et disciplinaire du Tribunal cantonal et du Ministère public.*

2 *Il rapporte au Grand Conseil sur son activité.*

3 *Pour le surplus, la loi fixe sa composition, son organisation et ses compétences.*

Ces dispositions visent à donner une base constitutionnelle solide au futur Conseil de la magistrature et nous les soutiendrons, le moment venu.

L'avant-projet de loi

L'avant-projet de loi sur le Conseil de la magistrature comporte plus de cinquante articles. Il traite pour l'essentiel de la composition du Conseil, de son organisation, de ses compétences et de ses rapports avec les autres autorités.

Comme le dit le rapport explicatif du Conseil d'Etat (p. 8), le Conseil de la magistrature doit servir d'«organe-tampon» entre le Tribunal cantonal et le Grand Conseil. Le nouveau Conseil statuerait en première instance sur les cas disciplinaires, avec un recours possible au Tribunal

neutre³. Il exercerait également la surveillance du Ministère public (qui dépend actuellement du Conseil d'Etat).

Nous présenterons plus en détail ci-après la composition du Conseil de la magistrature, ainsi que ses compétences dans la procédure de nomination des juges cantonaux.

Les membres du Conseil de la magistrature

Selon l'avant-projet de loi, le Conseil de la magistrature serait composé de neuf membres⁴, à savoir:

- deux magistrats judiciaires proposés par la Cour plénière du Tribunal cantonal;
- deux magistrats du Ministère public proposés par le collège des procureurs;
- un avocat proposé par l'Ordre des avocats vaudois;
- trois personnes proposées par la Commission de présentation du Grand Conseil;
- un professeur proposé par la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

Les membres du Conseil de la magistrature seraient élus par le Grand Conseil, mais celui-ci n'aurait que le droit d'accepter ou de rejeter les propositions qui lui seraient faites⁵. La durée des mandats serait de cinq ans, renouvelable une fois, mais elle serait déconnectée de la législation politique.

La nomination des juges cantonaux

L'avant-projet de loi prévoit une double audition des candidats aux postes de juge cantonal, de Procureur général ou de ses adjoints: la première par le Conseil de la magistrature, qui évaluerait la formation, l'expérience professionnelle, les connaissances juridiques et techniques, et les qualités personnelles des candidats; la seconde par la Commission de présentation du Grand Conseil, qui procéderait à une évaluation politique des futurs juges. Ceux-ci seraient ensuite élus par le Grand Conseil.

En 2015, notre journal avait émis une préférence pour une élection des juges cantonaux par le Conseil de la magistrature, plutôt que par le Grand Conseil. Nous sommes toujours de cet avis, qui assurerait une plus grande indépendance des magistrats. Mais le système proposé par l'avant-projet a sans doute davantage de chances d'être admis sur le plan politique. Quoi qu'il en soit, le nouveau système permettrait de dépolitiser, en partie du moins, l'élection des juges cantonaux (aujourd'hui présentés par les partis politiques, et élus par le Grand Conseil sur les seules recommandations de sa Commission de présentation).

Conclusions

L'avant-projet de loi sur le Conseil de la magistrature va incontestablement dans le bon sens: il clarifie le système actuel, il renforce l'indépendance de la justice vaudoise et il assure un traitement équitable des magistrats en matière disciplinaire. Il pourrait même assurer à terme une amélioration de la qualité des juges cantonaux.

Nous attendons de voir ce qui ressortira de la consultation publique, puis des débats au Grand Conseil. Nous souhaitons vivement que le futur Conseil de la magistrature, et par ricochet la nomination des juges cantonaux et des procureurs, échappent le plus possible à l'influence des partis politiques.

Antoine Rochat

¹ Félicien Monnier, «Pour un Conseil de la magistrature», *La Nation* n° 2023 du 24 juillet 2015.

² Disponible sur Internet à l'adresse www.vd.ch/toutes-les-actualites/consultations.

³ Cet organe existe déjà selon la loi vaudoise sur l'organisation judiciaire; il est composé de cinq membres nommés par le Grand Conseil et qui ne siègent pas au Tribunal cantonal.

⁴ L'avant-projet comprend deux variantes sur ce point, mais qui ne diffèrent que sur des points de détail.

⁵ Le système existe à l'échelon fédéral, pour l'élection du Président du Tribunal fédéral.

Les politiques agricoles cantonales à l'épreuve

C'est le titre d'une récente publication d'Avenir Suisse. Ce document d'une vingtaine de pages semble se référer aux conséquences de la pandémie pour l'agriculture en commençant par vanter les mérites du secteur primaire pendant cette période difficile. En réalité, il s'agit d'une critique des politiques agricoles cantonales et, surtout, de leur coût.

Les dépenses de tous les cantons sont analysées selon un «indice cantonal agricole» qui prend en compte les dépenses par hectare de terre agricole cultivable, par équivalent plein-temps dans l'agriculture, par rapport à la valeur ajoutée brute aux prix de base et par rapport aux transferts fédéraux. La grille d'analyse est souvent incompréhensible. Mais elle permet de distribuer des bons et des mauvais points. Il en ressort que les situations sont fort différentes d'un canton à l'autre, en raison des surfaces cultivables, du nombre d'exploitations et de la qualité de celles-ci. Une petite exploitation viticole de Genève ne générera pas le même revenu à la surface qu'une grande entreprise céréalière du Gros-de-Vaud ou une très intensive culture maraîchère de la Plaine de l'Orbe.

Cette analyse sert en réalité à contester dans son principe le soutien à l'agriculture, que ce soutien émane de la Confédération ou des cantons. Il suffit pour s'en convaincre de lire la liste des cinq pistes pour une «Agriculture à haute valeur ajoutée» en page 16 du document, qui relève du paradoxe aléatoire.

Il faudrait développer une politique agricole plus régionalisée qui s'orienterait vers le marché et profiterait non seulement aux consommateurs mais aussi aux contribuables, ce qui permettrait de réduire progressivement le niveau de soutien. En résumé, il faut réduire les dépenses pour l'agriculture.

Si l'aide à l'agriculture est destinée à l'entretien du paysage, il faudrait changer le mode de subventionnement et confier cette tâche à des entreprises non agricoles, moins coûteuses.

Il faudrait réduire le nombre de règlements entravant la compétitivité des exploitations agricoles, en diminuant la charge administrative des agriculteurs, ce qui accroîtrait leur liberté, renforcerait

leur esprit d'entreprise et, indirectement, réduirait le coût pour la Confédération, les cantons et les communes.

L'allègement des charges administratives de l'agriculture permettrait également de démanteler les lourds appareils administratifs cantonaux. A cet égard, réagissant à certaines affirmations d'Avenir Suisse, le conseiller d'Etat Philippe Leuba, en charge de l'agriculture cantonale, relève que l'analyse prend en compte la totalité des 135 postes de la Direction générale de l'agriculture vaudoise alors qu'il faudrait en déduire les 40 postes d'enseignants inclus dans ce chiffre. Etant donné que d'autres cantons n'ont pas d'école d'agriculture, les comparaisons sont faussées.

Enfin, dans la dernière piste explorée, Avenir Suisse annonce clairement la couleur: «Il faudrait discuter ouvertement de la question de savoir si, dans certaines régions, un mode de gestion plus avantageux sur le plan économique ne pourrait pas être utilisé pour lutter contre l'enfrichement. Il existe des méthodes agricoles sans production alimentaire qui entraînent une baisse des coûts pour le contribuable avec le même résultat pour le paysage». En d'autres termes, cessons de soutenir l'agriculture pour produire des denrées alimentaires et importons-les de l'étranger pour favoriser en contrepartie l'exportation de produits manufacturés et de médicaments. C'était la conclusion d'une précédente analyse d'Avenir Suisse intitulée «Une politique agricole d'avenir» dont il a été question dans ce journal.

Nous prenons conscience aujourd'hui plus que jamais que la production de denrées alimentaires indigènes est essentielle, voire vitale. Compte tenu de notre niveau de vie et des coûts de production plus élevés qu'à l'étranger, un soutien important à l'agriculture helvétique s'impose, malgré les analyses pseudo-scientifiques soutenues par les entreprises qui subsidient ce genre de publication.

Merci à Avenir Suisse de nous permettre régulièrement de rappeler ces évidences.

Jean-Michel Henny

¹ On peut consulter le document sur le site www.avenir-suisse.ch.

¹ *La Nation* n° 2107 du 12 octobre 2018.

Déductions fiscales en faveur des familles (qui paient des impôts)

Nous voterons le 27 septembre prochain sur une modification de l'impôt fédéral direct (IFD). D'une part, la déduction à laquelle a droit tout contribuable ayant à charge un enfant mineur, en apprentissage ou en formation (qu'il soit gardé au sein de la famille ou par des personnes rémunérées) passera de CHF 6'500 à CHF 10'000 par an. D'autre part, la déduction par enfant de moins de 14 ans pris en charge par des tiers rémunérés passera de CHF 10'000 à CHF 25'000 par an, pour autant que cela corresponde à des frais étayés.

Comme le barème de l'IFD est fortement progressif (entre 0,77% ou CHF 25 pour CHF 17'800 de revenu annuel, jusqu'à 11,5%) et qu'il est très similaire pour une personne seule ou pour un couple marié, les époux avec deux revenus sont fortement pénalisés¹. Ce sont aussi les couples de la classe moyenne supérieure qui ne bénéficient pas de subvention pour les crèches et l'accueil parascolaire.

Aujourd'hui, il est piquant de voir les partis de gauche et les syndicats, qui sont les thuriféraires de l'émancipation des mères par le travail hors du foyer, être les seuls opposants à ces déductions destinées à favoriser le travail des deux conjoints.

Nous ne sommes pas des adeptes des «niches fiscales» qui permettent à certains

contribuables d'adoucir le régime général de l'impôt par le biais d'exclusions en matière de revenu considéré et de déductions. Ces exceptions complexifient la déclaration comme la taxation fiscale (et donc les coûts qui y sont liés pour les contribuables comme pour l'Etat), atteignent à la lisibilité (et donc à l'adhésion au système de perception) et visent parfois à ménager une clientèle électorale. L'impôt ne doit pas servir à faire de la politique sociale, mais à donner à l'Etat les moyens de la conduire.

Face aux tergiversations des parlement et gouvernement fédéraux sur la pénalisation du mariage par l'impôt fédéral direct depuis 35 ans, nous acceptons cette modeste réforme qui ne modifie que les montants en faveur des familles lourdement fiscalisées sans toucher au système actuel.

Nous continuons à espérer que la très légère diminution de cet impôt direct, perçu à titre provisoire par la Confédération depuis près de 80 ans, est un premier pas vers son abrogation.

Nous voterons OUI à la modification de la LIFD sur la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers.

Olivier Klunge

¹ Cf. notre article dans *La Nation* n° 2134 du 25.10.2019.

Oui aux nouveaux avions de combat

Le 27 septembre, nous voterons sur l'acquisition de nouveaux avions de combat pour nos forces aériennes. Dans un précédent article, nous avons insisté sur la responsabilité de tout pays d'assurer la sécurité de son ciel. L'OTAN ne nous protège pas, car nous n'en sommes pas membre. Et quand bien même nous en serions, sans parler des problèmes que cela poserait par rapport à la stature internationale de la Suisse, nous nous verrions imposer une participation à un effort de défense commun, financièrement et par l'achat de matériel – des avions de combat par exemple. Assurément, l'OTAN n'accepterait pas qu'un pays riche comme le nôtre n'apporte pas une contribution substantielle à l'effort commun.

Cependant, le fiasco de l'affaire Gripen, dont l'achat d'une vingtaine d'exemplaires avait été refusé par le peuple suisse en 2014, est encore bien présent dans les mémoires. Mais cette fois le Conseil fédéral a mis en place une procédure pour éviter au moins un écueil, celui du choix du type d'appareil par le peuple suisse. Avec le Gripen, nombre de citoyens avaient mis en doute non pas le fait que l'armée avait besoin de nouveaux avions, mais le modèle d'avion en lui-même, réputé moins performant que ses concurrents. Il faut dire que le monde de l'aviation militaire est un panier de crabes, sujet aux manigances en tous genres, de la part des constructeurs mais aussi des Etats, dont il est dans l'intérêt stratégique

d'entretenir les compétences nationales en matière d'aéronautique militaire.

Pour contrecarrer au moins en partie l'influence des lobbys des différents constructeurs – Dassault, Eurofighter, Lockheed Martin et Boeing – nous ne voterons pas sur le type d'appareil, qui sera choisi par le Conseil fédéral dans les prochains mois, mais sur l'enveloppe de 6 milliards de francs destinée à l'acquisition de l'heureux élu.

Eclaircissons immédiatement un point : ces milliards seront prélevés sur le budget ordinaire de l'armée. En cas de refus, ils seront alloués à d'autres dépenses militaires. En fait, si l'on vote, c'est parce que l'achat d'avions de combat est historiquement fort émotionnel pour les Suisses. C'est toujours l'occasion pour la gauche de faire croire que les milliards en cause seraient mieux dépensés autrement. Mais pour ce qui est de tout le reste du matériel militaire, jamais il n'est question d'un vote populaire. Par prudence, le Conseil fédéral a pris la décision de la somme maximale allouée aux nouveaux avions ainsi que de la proportion des affaires compensatoires par le biais d'un arrêté fédéral de planification soumis au référendum populaire¹. Ainsi, il a déterminé lui-même par quel moyen la gauche allait inévitablement tenter de faire barrage à son projet. Et la chose n'a pas manqué, le référendum «contre l'achat de nouveaux avions de combat de luxe», lancé par le GSsA, le PS et les Verts, a été déposé le 17 juin. La presse dominicale se fait

l'écho de ce qui semble être le principal argument contre les avions : leur prix.

Pour se donner plus de crédibilité, la gauche met en avant les coûts d'exploitation des appareils, qu'elle chiffre à 24 milliards sur toute la durée d'exploitation des avions. On ne sait trop sur quelle base elle a fait ses calculs, mais, dans tous les cas, ces coûts seront assumés par le budget ordinaire de l'armée. Nous le répétons, avec cette votation il ne s'agit pas de donner plus d'argent à l'armée, mais de permettre au peuple suisse de s'exprimer sur un sujet sensible et d'éviter ainsi un blocage politique.

Les quatre avions en lice, le Rafale français, le Typhoon d'Eurofighter (sorte d'Airbus de l'aviation militaire), le F/A-18 Super Hornet et le F-35 Lightning II des américains Boeing et Lockheed Martin respectivement, sont de bons appareils, parmi les plus performants du marché. Ils devront être capables de remplir un panel de missions. La police aérienne en est une. Il y a aussi des capacités de soutien aérien des troupes au sol, perdues depuis la mise hors service des derniers Hunter en 1994, que notre armée aura l'occasion de recouvrer. Enfin, depuis le retrait du Mirage IIIIRS en 2003, la Suisse a perdu un outil important de reconnaissance aérienne. Là encore, il est prévu de pallier ce manque.

Les socialistes ont fait la proposition en novembre dernier de se contenter d'avions d'entraînement à réaction sur lesquels on grefferait quelque armement. Plusieurs pays recourent à cette méthode afin d'alléger la charge de

leurs jets de combat, comme les Etats-Unis ou Israël. Mais en aucun cas ces appareils ne sont capables de remplacer complètement des avions du type que la Suisse compte acheter. Ils peuvent tout au plus assumer des missions d'attaque au sol dans des contextes de domination aérienne assurée par des avions comparables au Rafale ou au F/A 18 par exemple. Ils sont là en plus, non pas en remplacement. Ils sont dans tous les cas incapables de remplir des missions de police aérienne. Ils sont en effet incapables d'être prêts en 15 minutes au décollage en cas d'alerte. En plus, ils ne possèdent pas la post-combustion, donc ne peuvent intercepter suffisamment rapidement des appareils volant en haute altitude. C'est simple, ils ne sont pas prévus pour ce type d'engagement. La police municipale de Lausanne équipe une partie de ses agents avec des vélos électriques. C'est probablement très pratique dans certains contextes, un peu moins pour intervenir rapidement sur les lieux d'un incident loin du centre-ville.

En votant OUI le 27 septembre, non seulement les Suisses permettront le renouvellement des moyens de police aérienne, composante essentielle de notre crédibilité internationale, mais aussi à notre armée de récupérer des capacités opérationnelles perdues au cours des trois dernières décennies.

Jean-François Pasche

¹ Arrêté de planification approuvé par le Conseil fédéral le 26 juin 2019 et adopté le 20 décembre 2019 par le Parlement fédéral.

Non au congé de paternité obligatoire

Peut-être les temps ont-ils changé. Peut-être les jeunes pères ne se contentent-ils plus d'un jour de congé, au moment de la naissance, pour annoncer le bébé à l'état-civil, apporter des fleurs à la maman, convoquer les copains et boire avec eux à la santé de la vie (vingt-quatre heures suffisent amplement à remplir ce programme de base). Peut-être les géniteurs d'aujourd'hui souhaitent-ils changer le nourrisson plus souvent qu'au retour du travail, le soir venu, et donner le biberon, une fois le sein maternel tari, plus d'une fois par jour aussi, frottant le dos si minuscule jusqu'à l'éclosion du nécessaire petit rot. Peut-être rêvent-ils d'envelopper le poupon, à d'autres moments que le samedi et le dimanche, de leur présence charnelle – quasi maternelle comme il se doit à l'ère de la confusion des genres. Peut-être.

A vrai dire, on le postule sans le savoir vraiment. Il est d'ailleurs scandaleux que le peuple doive se prononcer sur le congé de paternité de deux semaines en l'absence de toutes données chiffrées sur la situation psycho-sociologique réelle. A l'heure de la transparence dans la gestion publique, on doit s'indigner de ce silence : pourquoi l'office fédéral de la procréation (il existe sans doute, tapi quelque part dans la molasse bernoise), en relation avec la commission de politique familiale du PDC et la cellule «Germination» des Verts, ne communiquent-ils pas des statistiques fiables sur le désir des jeunes mères de voir leur mec envahir le ménage, sur l'envie des papas de se perfectionner dans l'art de la

couche-culotte, mais aussi sur le coût social de la frustration des grand-mamans refoulées au placard des accessoires inutiles par ce gendre omniprésent ?

A défaut de savoir, admettons donc que les temps ont changé. Certaines entreprises offrent des congés de paternité prolongés. L'Etat de Vaud, toujours à la pointe du progrès lorsqu'il s'agit de son propre confort, envisage de le porter à vingt jours ; il faudra scruter l'exposé des motifs pour voir si le Conseil d'Etat impute le coût du supplément cantonal à la facture sociale et le met donc à la charge des communes pour les deux tiers.

Cette évolution reste très partielle, le congé restant fixé à une durée de un à cinq jours dans la plupart des cas. Il n'y a quasi pas de conventions collectives de travail professionnelles qui prévoient davantage. Questions interdites : est-ce que cela n'intéresserait en réalité guère les partenaires sociaux (à qui on devrait laisser le soin de régler ce genre de problème) ? Préfèrent-ils allonger les vacances générales ? Si l'on veut être visionnaire, devrait-on plutôt privilégier des congés de formation continue, pour maintenir l'aptitude au travail dans une économie en mouvement (bébé sera assez content que papa ne devienne pas chômeur) ?

Et encore : le congé de paternité obligatoirement prolongé ne serait-il pas surtout l'alibi de politiciennes et politiciens qui, après s'être indignés durant des lustres sur les injustices de la condition féminine, sont pris de scrupule d'avoir négligé les mâles ?

Jean-François Cavin

Occident express 63

Il y a dix-sept ans, le Premier ministre Zoran Djindjic s'est fait assassiner devant le siège du gouvernement à Belgrade. Aujourd'hui un artiste réputé est en train de terminer le monument à la mémoire du défunt : une flèche en acier pointant vers le ciel, brisée en son milieu. Il y a quelques années encore on aurait certainement commandité une statue en pied de l'homme d'état, la main appuyée sur une pile de livres, le regard perdu vers l'horizon et le menton levé. Mais voilà, cette génération n'est plus prête à fléchir le genou devant un individu. Le déluge d'informations nouvellement disponibles fragilise toute forme d'apologie. Tel écrivain était raciste, tel député était pédophile, tel physicien battait sa femme, tel compositeur était judéophobe. Peu importent les actes héroïques ou les œuvres d'art : Dieu a fait l'homme à son image, et Dieu est mort. Sous cet angle particulier, la fureur iconoclaste qui est en train de gagner les Etats-Unis et l'Europe contient, peut-être, une part de vertu. Rappelons que l'enseignement de l'histoire est la pierre angulaire de l'enseignement obligatoire, dont le but premier était de constituer un récit national fédérateur. Dès le milieu du 19^e siècle, on a ainsi endoctriné des générations de petits citoyens pour les convaincre – noble tâche – de leur communauté de destin. Comme l'Europe moderne naissante sortait de l'âge monarchique, ces récits étaient eux-mêmes monarchiques. On nous a par conséquent enseigné une histoire dessinée par la volonté de grands individus, ponctuée par de grands événements.

Or la recherche historique, remise en cause par des scientifiques externes à la discipline, a depuis plusieurs décennies mis en lumière la prépondérance de ce qu'on appelle «le temps long». On commence ainsi à découvrir, le *big data* aidant, que certaines règles peuvent être établies et que l'histoire n'est pas ballotée sans raisons au gré des passions humaines. Qu'une révolution ne peut éclater que lorsque certaines conditions précises sont réunies, que le climat a une importance capitale dans la disparition des empires, que les grands chefs sont le produit d'une culture nationale et non ceux qui la définissent, que la volonté de quelques-uns ne pèse pas lourd face à des déterminants qui avancent à la vitesse et avec la force imperturbable des glaciers. Aujourd'hui tout cela est encore lettre morte et mon fils de treize ans continue d'annoncer la liste des rois de France. Mais si cette histoire-là l'emporte, si cette vision désindividualisée de notre passé s'impose enfin comme cela semble être le cas, les conséquences seront incalculables. Car notre vision de l'histoire détermine en grande partie notre gestion du présent et nos préparatifs pour l'avenir. Si nous réalisons que nos destins ne sont pas le fait de quelques-uns, c'est notre conception même de la démocratie qui en sera définitivement modifiée. Les processus électoraux apparaîtront enfin pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire la quête impossible et perpétuellement déçue du sauveur. Quand bien même celui-ci se trouve en chacun d'entre nous.

David Laufer